

Département  
VENDEE  
Arrondissement  
Les Sables d'Olonne  
  
Commune de  
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS  
-----

Séance du 11 avril 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 27  
Date de la convocation du conseil : 5 avril 2024  
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. – RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. – Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - ROUSSET C.

Absents : Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - M. HERCBERG F. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.- Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

**2024.44 – Budget annexe « lotissements » : vote du budget primitif 2024**

Le budget primitif annexe « lotissements » de la commune de Soullans, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales est équilibré comme suit :

Budget annexe :

Section de fonctionnement : 962 709,44 euros (neuf cent soixante-deux mille sept cent neuf euros et quarante-quatre centimes)

Section d'investissement : 622 454,49 euros (six cent vingt-deux mille quatre cent cinquante-quatre euros et quarante-neuf centimes)

La présentation du budget primitif fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du conseil municipal du 14 mars 2024.

Conformément à la décision du conseil municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement selon le document joint aux présentes.

Le dossier a été présenté en commission « Finances » le 19 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **DE VOTER** le budget par nature et au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- **D'APPROUVER** le budget annexe primitif de l'exercice 2024, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Budget annexe :

Section de fonctionnement : 962 709,44 euros (neuf cent soixante-deux mille sept cent neuf euros et quarante-quatre centimes),

Section d'investissement : 622 454,49 euros (six cent vingt-deux mille quatre cent cinquante-quatre euros et quarante-neuf centimes).

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

**VOTE :                    POUR : 25                    CONTRE : 0                    ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jean-Michel ROUILLÉ

